

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 262

Artikel: A qui appartient le Théâtre de Mézières?
Autor: Bernard, Richard-Edouard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026380>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A qui appartient le Théâtre de Mézières ?

La parole à Richard-Edouard Bernard qui a assisté, il y a quelques semaines, à l'assemblée générale du Théâtre de Mézières (en déficit financier permanent, du « Roi David » à « L'Alouette » cette année), et qui plaide pour un vrai « théâtre populaire » juratois, mais aussi romand (réd.).

On serait en droit de se poser la question « à qui appartient le Théâtre de Mézières ? » après la dernière assemblée tenue à deux pas de la scène du Jorat, voici plus d'une quinzaine.

Est-il le fief d'une coterie ? la combine de « barons » qui trouvent là de quoi se chauffer « quand la mauvaise saison sera venue » ?

En tout cas, ce théâtre qui, lors de ses spectacles, fait large appel aux foules rurales et citadines, semble, une fois les bilans dressés, l'exclusive de messieurs, moins ruraux qu'on ne saurait croire, qui vont couramment chercher à Paris des « saisonniers » de la scène qu'ils paient souvent à prix d'or, laissant aux acteurs de nos régions, membres souvent d'un syndicat VPOD, la portion congrue, un « rôlet » ou point de rôle du tout.

On a même assisté, l'an dernier, au fait d'un acteur de nos scènes romandes, trois fois repris et trois fois rejeté.

Le bouquet, c'est lorsque le rapport du président, faisant état du rejet de la pièce d'un écrivain romand, s'est permis : 1. d'expliquer que l'actrice française d'un certain rôle n'avait pas été choisie en raison de son âge (sic); 2. que l'échec de l'œuvre (donnant de l'Anouilh l'année même du centenaire de Morax), était l'œuvre d'un jeune critique qu'il fut à deux pas de désigner du nom de « godelureau ».

Où va Mézières ?

Que nul, dans les rangs du peuple romand, n'oublie que Firmin Gémier, fondateur du Théâtre du Peuple, l'ancêtre du TNP, que Meyerhold, le met-

teur en scène russe, que Romain Rolland, que Jacques Copeau, Jouvet, Dullin portaient à cette scène un intérêt des plus élevés.

Il existe dans les Vosges, à Bussang, pour être exact, un théâtre fondé par le père de Frédéric Pottecher, évincé de l'ORTF après mai 68.

Ce théâtre, un peu semblable à celui de Mézières et dont l'acteur Pierre-Richard Wilm assumait la direction plusieurs saisons, représente, une fois l'an des œuvres, peut-être désuètes, dira-t-on, mais pour lesquelles l'entier d'une population laborieuse donne le meilleur d'elle, clouant les décors, assujettissant un toit moussu et montant même sur la scène sans forfanterie ni bluff.

A Mézières, on fait des « merveilles »,

Qu'on fera goûter aux vedettes parisiennes.

Mézières a besoin du peuple romand tout entier. Pas d'une élite qui ratiocine et va chercher des têtes d'affiche du côté des Champs-Élysées ou du boulevard Sébastopol.

Richard-Edouard Bernard

La superbe des Etats

Vingt-cinq ans de guerres à travers le monde. 117 pays sont depuis plus d'une semaine à Genève pour tirer la leçon d'un quart de siècle d'affrontements, internationaux ou non. Une leçon partielle, bien sûr, puisqu'il s'agit d'actualiser les Conventions de Genève, de telle sorte qu'elles permettent notamment d'assister efficacement la population civile lors des conflits.

Dès l'abord, comme il fallait s'y attendre, multiplication des escarmouches diplomatiques, dont l'amplification sensationnelle laisse mal entrevoir les véritables enjeux (les éclats de voix rapportés à la « une » faussent pour le lecteur les rapports de forces réels). Mis à part le face à face délicat Europe-tiers monde, qui est le lot de la plupart des organismes internationaux depuis des années, les dissensions se cristallisent sur la place à accorder aux mouvements politiques armés, mouve-

ments de libération ou groupements révolutionnaires, au sein d'un cénacle d'invités représentant exclusivement des Etats. Et en effet, il y a quelque hypocrisie à espérer que les textes qui seront finalement adoptés bénéficieront d'une application aussi large que possible, tout en excluant de la Conférence des mouvements qui ont été partie prenante à la plupart des conflits depuis 1949.

Un compromis possible

D'emblée, le problème a pris une tournure juridique qui laisse présager une issue de compromis. Le statut des mouvements de libération (souvent reconnus du reste par un certain nombre d'Etats ou même d'organisations internationales) devrait pouvoir être cerné en droit international avec assez de précision pour qu'ils soient autorisés à adhérer, d'une façon ou d'une autre, aux Conventions de Genève, et ainsi participer à part entière à la Conférence diplomatique. Le chemin de Damas risque d'être long pour certains, mais d'une telle issue dépend manifestement le rayonnement futur des textes prédigés depuis des années à Genève pour les délégués.

Un défrichage salutaire

Dans une brochure parue à la fin de l'année passée, un groupe de travail, constitué par Jacques Freymond, et réunissant des « personnes qui possèdent des connaissances à la fois théoriques et pratiques de l'action humanitaire et de la politique internationale » (rapporteur, Thierry Hentsch), trace du reste la voie avec précision à une telle solution.

Une imagerie démythifiée

Intitulé « Limites à la violence - Mouvements politiques armés et principes humanitaires » (Genève 1973), ce travail est remarquable à un autre titre: